



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 février 2025  
Français  
Original : anglais

## République centrafricaine

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2759 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2025 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent, en date du 11 octobre 2024 ([S/2024/730](#)).

#### II. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par les préparatifs des élections locales, législatives et présidentielles, l'accent étant mis sur l'inscription des électeurs, malgré les contraintes de financement. Le Gouvernement, soutenu par la MINUSCA et les partenaires internationaux, a pris des mesures pour améliorer l'enregistrement des femmes et des jeunes. Certains partis politiques d'opposition ont dénoncé le rétrécissement de l'espace civique et politique et ont continué à conditionner leur participation aux élections à un dialogue direct avec le Président. Le Gouvernement a continué à s'employer à décentraliser le processus de paix et à lutter contre l'instabilité persistante dans diverses régions, tout en nouant le dialogue avec certains groupes armés signataires qui restaient en dehors du processus de paix.

##### Évolution de la situation politique

3. Une partie de l'opposition politique, notamment la plateforme Bloc républicain pour la défense de la Constitution, a maintenu sa position consistant à ne pas participer aux prochaines élections si l'Autorité nationale des élections et le Conseil constitutionnel ne sont pas restructurés. Le 5 novembre, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution a exprimé sa méfiance à l'égard du processus électoral, évoquant les reports répétés des élections locales, qu'il attribue notamment au détournement de fonds publics par l'Autorité nationale des élections. Le 12 novembre, cette dernière a démenti ces accusations. Dans l'intervalle, les 27 et 28 novembre, les partis d'opposition Union pour le renouveau centrafricain et Mouvement de libération du peuple centrafricain ont lancé un appel à la population pour qu'elle s'inscrive sur les listes électorales, tout en réitérant leur décision de ne



pas participer aux scrutins tant que les conditions ne seraient pas pleinement créées pour la tenue d'élections crédibles.

4. Le Président, Faustin Archange Touadéra, dans ses discours du 1<sup>er</sup> décembre à l'occasion du soixante-sixième anniversaire de la République, du 28 décembre à l'Assemblée nationale sur l'état de la nation et du 31 décembre à l'occasion de la nouvelle année, a souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques et d'autres réformes de l'économie. Il s'est félicité de la levée de l'embargo sur les armes et des restrictions que le processus de Kimberley imposait aux exportations de diamants comme étant une reconnaissance de ces réformes. Le Président a également présenté les réalisations politiques, en matière de sécurité et sur le plan socioéconomiques accomplies depuis son entrée en fonction, en particulier le rétablissement de la stabilité, l'extension de l'autorité de l'État à de vastes régions du pays et l'entretien des liens avec les partenaires, y compris les institutions financières internationales. Il a exhorté les partis politiques et la société civile à veiller à ce que les prochaines élections soient inclusives, démocratiques et pacifiques.

5. En réponse, le 31 décembre, les dirigeants des partis politiques d'opposition, le Mouvement de libération du peuple centrafricain, le Parti africain pour une transformation radicale et l'intégration des États et l'Union pour le renouveau centrafricain, ont publié des déclarations distinctes exprimant leur inquiétude quant au rétrécissement de l'espace politique et civique, mettant en doute la volonté du Président de dialoguer avec tous les partis politiques et demandant à celui-ci de prendre des mesures concrètes en faveur du dialogue.

6. Le 3 janvier, le Ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique a lancé l'initiative Coalition Touadéra 2025 pour soutenir la candidature de M. Touadéra à la prochaine élection présidentielle. Le 7 janvier, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution a réitéré ses appels à un dialogue direct avec M. Touadéra, exigé un processus électoral transparent et déclaré qu'il aurait recours à tous les moyens légaux pour s'opposer à la candidature de ce dernier à un troisième mandat, qui, selon lui, conduirait à une crise politique. En réponse, le 10 janvier, le Porte-parole de la Présidence a fait savoir que le Président restait ouvert au dialogue.

7. Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 décembre, l'Assemblée nationale a tenu sa deuxième session ordinaire, au cours de laquelle elle a adopté une loi de finances rectificative pour 2024, portant révision du budget de l'État pour l'établir à 537,6 millions de dollars. Au cours de l'année, les recettes ont augmenté de 1,3 %, atteignant 270,8 millions de dollars, tandis que l'aide budgétaire extérieure a augmenté de 0,8 %, atteignant 55,7 millions de dollars. L'Assemblée a également adopté le budget de l'État pour 2025, qui se monte à environ 550 millions de dollars, dont près de la moitié (258 millions de dollars) provient de sources extérieures. Le budget de 2025 anticipe un déficit d'environ 41 millions de dollars<sup>1</sup>. L'Assemblée a également adopté des mesures législatives importantes, notamment la loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme en République centrafricaine, le décret portant ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration et la loi organique portant création de la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance.

### **Processus de paix**

8. Le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer la gestion des frontières, dans le prolongement de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en

---

<sup>1</sup> Déficit des finances publiques, y compris les subventions.

République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 17 janvier, le Premier Ministre, le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine ont inauguré le poste frontalier multiservices de Bembéré en présence des autorités locales centrafricaines et tchadiennes, ainsi que des partenaires de développement. Ce premier poste frontalier multiservices en République centrafricaine, construit avec le concours de la MINUSCA, représente une étape importante dans la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des frontières. Le Gouvernement a également fait de nouveaux progrès dans l'inventaire des postes frontières existants et prévus et quant à l'élaboration de procédures destinées à améliorer la coordination entre les services gouvernementaux concernés, avec le soutien de la MINUSCA, des organismes concernés et de la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine.

9. Certains groupes armés signataires de l'Accord politique ont continué à différer leur retour dans le processus de paix, ce qui a nui à la bonne mise en œuvre de celui-ci. Le 25 octobre, la Coalition des patriotes pour le changement-Fondamentale (CPC-F), groupe dissident de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) formé en septembre, a publié un communiqué dans lequel elle déclarait la reprise des hostilités, évoquant les attaques continues contre ses positions par le Gouvernement et certains de ses partenaires en matière de sécurité. Le 8 novembre 2024, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), qui s'était retiré de la CPC pour revenir à l'Accord politique en novembre 2023, a annoncé sa décision de rejoindre la CPC-F, en invoquant l'impasse dans laquelle se trouvaient les discussions avec le Gouvernement et le maintien en détention au Tchad de son dirigeant, Mahamat Al-Khatim. Le 28 novembre, la CPC-F a publié un communiqué réaffirmant son intention de renverser le Gouvernement.

10. Le 20 novembre, la création de la Coalition militaire de salut du peuple et le redressement, menée par Armel Sayo, dirigeant du parti autodissous Révolution et justice-Sayo, signataire de l'Accord politique, a été annoncée dans un communiqué. Ce nouveau groupe ne fait pas partie de la CPC ou de la CPC-F et, bien qu'il ait réaffirmé son engagement en faveur de la réconciliation nationale, son désir de rejoindre le processus de paix n'est pas certain. Le 17 janvier, Armel Sayo a été arrêté à Douala (Cameroun), accusé d'avoir commis des crimes de guerre et orchestré un coup d'État contre le Gouvernement de la République centrafricaine en 2021.

11. Sur la base des recommandations de la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance de mai 2024, des conférences locales ont eu lieu d'octobre 2024 à janvier 2025 dans chacune des 20 préfectures. Ces conférences ont rassemblé les autorités locales ainsi que des représentants de la société civile, des femmes et des jeunes afin d'élaborer des recommandations concrètes et réalisables pour promouvoir la transhumance pacifique, notamment en s'appuyant sur les mécanismes de prévention des conflits et la radio communautaire soutenus par la MINUSCA.

12. Les mécanismes préfectoraux chargés de la mise en œuvre de l'Accord politique ont continué à rassembler les autorités locales, des représentants de groupes armés démobilisés, des chefs religieux, la société civile et des organisations de femmes autour d'initiatives de promotion de la paix et de la cohésion sociale. Ainsi, le 31 décembre, des membres du mécanisme de la Nana-Mambéré se sont rendus à Yongoro-Mbolaye pour chercher une solution aux attaques des combattants anti-balaka qui s'en prennent aux éleveurs transhumants. Ils ont rencontré 418 personnes, dont 102 femmes, pour les sensibiliser à la cohabitation pacifique, à l'intégration harmonieuse des rapatriés dans les communautés et au règlement des conflits par le dialogue, la tolérance et les mesures de réconciliation, tout en promouvant le désarmement.

13. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement des combattants des groupes armés qui sont restés dans le cadre de l'Accord politique, ainsi que des combattants qui ont exprimé leur volonté de déposer les armes et d'être démobilisés malgré la réticence des dirigeants de leurs groupes respectifs à rejoindre le processus de paix. Après les actions de sensibilisation, des équipes mobiles du Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, ont mené une série d'opérations de désarmement et de démobilisation auprès de 383 combattants au total, dont 40 femmes, dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Mbomou, de la Nana-Mambéré, de l'Ombella M'Poko, de la Ouaka et de l'Ouham. Le Gouvernement a continué à s'occuper des cas individuels de combattants se désengageant des groupes armés de manière ad hoc, notamment en assurant leur sécurité et en procédant à leur enregistrement dans le cadre du programme national.

14. De novembre 2024 à janvier 2025, 322 ex-combattants ont été inscrits dans des activités de réintégration socioéconomique soutenues par la Banque mondiale dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Lobaye, de l'Ombella-M'Poko, de la Ouaka et de l'Ouham. Le 31 janvier, 125 ex-combattants et 3 344 éléments affiliés à des groupes armés non éligibles au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ont suivi une formation socioéconomique soutenue par le Fonds pour la consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies à Bambari, Mobaye, Obo et Zémio. La MINUSCA a continué à mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité prévoyant des activités rémunérées, des initiatives génératrices de revenus et des formations professionnelles dans 10 préfectures. L'un de ces projets a permis de rénover et d'agrandir une maternité à Bambouti (préfecture du Haut-Mbomou), en décembre, grâce à du matériel fourni par le Fonds des Nations Unies pour la population.

### **Opérations électorales**

15. Le 18 octobre, l'Autorité nationale des élections a présenté un calendrier électoral révisé qui reportait les élections locales au 13 juillet 2025, l'inscription des électeurs commençant le 24 novembre 2024. Le calendrier électoral a toutefois pâti de la prolongation de la durée de la phase initiale de l'inscription des électeurs.

16. L'Autorité nationale des élections a également annoncé une augmentation de son budget de 14,7 millions à 19 millions de dollars en raison des besoins opérationnels, dont 12 millions de dollars gérés par le panier de fonds administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 7 millions de dollars par elle-même. Au 1<sup>er</sup> février, 7,1 millions de dollars provenant du Gouvernement, de l'Union européenne, de la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux avaient été versés au panier de fonds, 1,2 million de dollars supplémentaires étant en attente de décaissement et un engagement de 0,5 million de dollars ayant été annoncé.

17. Le 24 novembre, l'Autorité nationale des élections a lancé la première des deux phases du processus d'inscription des électeurs avec le concours de la MINUSCA et du PNUD. La première phase, qui a débuté à Bangui et s'est étendue à dix autres préfectures, s'est achevée le 20 décembre. Les 16 et 24 janvier, lors d'une réunion du comité stratégique pour les élections présidée par le Premier Ministre, l'Autorité nationale des élections a indiqué que 2 411 des 2 469 centres d'inscription des électeurs avaient ouvert dans les 11 préfectures au cours de la période prévue (soit 97,65 %), malgré des problèmes de sécurité et d'accès. Les autorités nationales se sont engagées à reprendre les opérations dans les centres qui n'avaient pas pu ouvrir.

18. Si le processus d'inscription s'est généralement déroulé dans le calme, des obstacles logistiques et en matière de sécurité, principalement liés à des activités

criminelles, ont retardé l'ouverture de certains centres à l'extérieur de Bangui. Du 28 novembre au 3 décembre, des combattants anti-balaka et du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) ont attaqué des agents chargés de l'inscription des électeurs près de Bossangoa (préfecture de l'Ouham), agressant notamment deux agents à l'intérieur du centre d'inscription du village de Bongozi, ce qui a entraîné le retrait temporaire des agents de la sous-préfecture de Benzambé. Le 8 décembre, autour de Boyo, (préfecture de la Ouaka), l'inscription des électeurs a été interrompue dans 11 centres à la suite de menaces qu'auraient émises des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC). Le même jour, à Batangafo (préfecture de l'Ouham-Fafa), 36 agents n'ont pas pu procéder aux inscriptions pour des raisons de sécurité.

19. En appui aux forces nationales de défense et de sécurité, la MINUSCA a intensifié ses patrouilles et établi des bases temporaires à Kabo, Moyenne-Sido et Ouandago (préfecture de l'Ouham-Fafa) et à Aigbando (préfecture de la Haute-Kotto). À Bangui, les forces nationales de défense et de sécurité, soutenues par la MINUSCA, ont sécurisé conjointement 211 des 250 centres d'inscription des électeurs.

20. Le 18 décembre, le Premier Ministre et la Représentante spéciale ont mis en train le Comité national de sécurisation du processus électoral afin de renforcer la mise en œuvre du plan intégré de sécurisation du processus électoral et de mettre à profit pour la deuxième phase de l'inscription des électeurs des enseignements tirés de la première phase. Les participants, dont le Premier Ministre, le Chef d'état-major adjoint des forces nationales de défense et la MINUSCA, ont convenu de renforcer les mécanismes de coordination, en particulier au niveau préfectoral, afin d'améliorer les mesures opérationnelles.

21. La deuxième phase de l'inscription des électeurs, qui devait initialement commencer le 8 janvier dans les neuf préfectures restantes de la République centrafricaine et dans les pays désignés pour le vote de la diaspora à l'étranger, a été reportée au 11 mars pour des raisons financières et opérationnelles, ainsi que l'a annoncé l'Autorité nationale des élections lors d'une conférence de presse conjointe avec la MINUSCA, le 5 février. Lors de la réunion du comité stratégique pour les élections tenue le 16 janvier, le Gouvernement et l'Autorité nationale des élections ont indiqué que des mesures étaient mises en œuvre pour surmonter ces obstacles afin de poursuivre les opérations, sans donner de date spécifique quant à leur démarrage.

22. Le Gouvernement, en collaboration avec la MINUSCA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a continué à promouvoir activement la participation des femmes, des jeunes, des déplacés et des rapatriés à l'inscription sur les listes électorales. Au 31 janvier, la MINUSCA avait concouru à ces efforts en menant 881 activités de sensibilisation et d'éducation civique dans tout le pays, touchant 60 897 personnes, dont 30 954 femmes. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'insister auprès du Gouvernement et de l'Autorité nationale des élections sur la nécessité d'inclure les déplacés, les rapatriés et les réfugiés dans le processus électoral, s'agissant notamment de l'inscription sur les listes électorales.

### **Action régionale et internationale**

23. Du 21 au 23 octobre, la quinzième session de la Grande Commission mixte pour la coopération entre la République centrafricaine et le Tchad s'est tenue à Bangui, cinq ans après la quatorzième session tenue à N'Djamena en décembre 2019. Dans le communiqué conjoint publié le 23 octobre à l'issue de la session a notamment été annoncée la signature de quatre instruments, à savoir deux accords bilatéraux portant sur des consultations politiques régulières et des questions de sécurité, un protocole

sur la création d'une force mixte de sécurisation des frontières communes et un accord tripartite entre la République centrafricaine, le Tchad et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés relatif au rapatriement des réfugiés centrafricains qui se trouvent actuellement au Tchad.

24. De même, le Gouvernement a continué à renforcer d'autres partenariats régionaux. Le 18 octobre 2024 à Kinshasa et le 23 janvier 2025 à N'Djamena, la Ministre centrafricaine de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée a signé deux accords de coopération militaire distincts avec ses homologues de la République démocratique du Congo et de la République du Tchad, respectivement.

25. Du 25 au 29 novembre, la République centrafricaine a accueilli la cinquante-huitième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. La réunion a abouti à l'adoption de la déclaration de Bangui, dans laquelle les participants ont pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix, tout en condamnant les violences perpétrées par les groupes armés résiduels contre les civils en République centrafricaine et en appelant les États Membres à empêcher la fourniture d'armes à ces factions armées.

### **III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État**

26. Malgré les progrès réalisés dans différentes parties du pays, la situation en matière de sécurité reste préoccupante dans certaines régions, en particulier dans le nord-ouest, l'est et, dans une moindre mesure, le centre du pays. La prédation et les affrontements armés étaient concentrés autour des sites miniers et le long des couloirs de transhumance. Le début de la saison de la transhumance en octobre a été marqué par une recrudescence des activités des groupes armés, entraînant des meurtres, des enlèvements et des pillages le long des couloirs de transhumance, ainsi qu'une augmentation de la violence sexuelle et de la menace liée aux explosifs dans certaines régions. Les répercussions du conflit soudanais sur la République centrafricaine se sont aggravées avec l'accroissement des mouvements de combattants armés dans le nord-est. Dans le sud-est, le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé a tenté de s'étendre vers l'ouest depuis la préfecture du Haut-Mbomou jusqu'à Rafaï, dans la préfecture du Mbomou. Les violations de l'Accord politique se sont également multipliées (voir annexe 1, fig. I). En réponse, la MINUSCA a renforcé ses efforts de stabilisation dans les préfectures de la Basse Kotto, du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Vakaga, en étroite coordination avec le Gouvernement.

27. La situation s'est détériorée dans le nord-ouest en raison d'une série d'attaques menées par les 3R contre les positions isolées des forces nationales de défense et de sécurité, ce qui a suscité des contre-attaques visant leurs bastions. Des combattants de groupes armés se sont repositionnés et s'en sont pris aux civils autour des zones minières et des couloirs de transhumance. Les combattants des 3R et des anti-balaka se sont livrés à des activités criminelles dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré, notamment en tendant des embuscades et en pillant des convois, ainsi qu'en menaçant des civils et des mineurs étrangers. En outre, autour du village de Ngoutéré (préfecture de l'Ouham-Pendé), des affrontements armés entre des combattants des 3R et les forces nationales de défense et de sécurité ont entraîné le déplacement d'au moins 13 500 civils, dont 5 000 sont restés déplacés depuis septembre. Du 18 au 25 novembre, la MINUSCA a renforcé sa présence à Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé) et a déployé une capacité supplémentaire de recherche d'engins explosifs à Paoua pour contribuer à l'atténuation de la menace et rendre l'accès possible.

28. Dans le sud-ouest, le 18 novembre, un chauffeur de camion camerounais aurait été tué par d'autres agents de sécurité sur la route reliant Bossembélé à Boali, ce qui a entraîné une suspension de deux semaines des livraisons à Bangui en provenance du Cameroun par le syndicat des chauffeurs de camion de Garoua Boulaï. Les camionneurs camerounais ont repris le transport routier vers Bangui à la suite de consultations de haut niveau entre le Cameroun et la République centrafricaine sur l'amélioration des mesures de sécurité et de sûreté sur les routes d'approvisionnement.

29. Dans le centre du pays, moins d'incidents ont été enregistrés par rapport à la situation dans l'ouest et dans l'est. Il a été fait état d'affrontements armés entre des groupes armés et les forces nationales de défense et de sécurité dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka lors de multiples opérations menées contre des groupes armés par les forces nationales de défense et d'autres personnels de sécurité. Le 12 octobre, à Zangba (préfecture de la Basse-Kotto), des combattants de l'UPC ont tendu une embuscade à une patrouille des forces nationales de défense, tuant deux soldats. Le 6 novembre, à Farazala (préfecture de l'Ouham-Fafa), une trentaine de combattants de la CPC-F ont attaqué un avant-poste des forces nationales de défense à la suite du communiqué de la Coalition en date du 25 octobre, dans lequel celle-ci menaçait de reprendre les hostilités si le Gouvernement ne cessait pas d'attaquer ses positions.

30. Le 25 novembre, près du village de Kopia (préfecture de la Ouaka), des combattants présumés de l'UPC ont tué 10 chauffeurs de taxi-moto et leurs passagers. La MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire dans cette zone pour protéger les civils, prévenir les tensions intercommunautaires et faciliter les enquêtes. Le 25 décembre, la MINUSCA a également établi une base opérationnelle temporaire à Zangba après une évaluation effectuée conjointement avec le Gouvernement de la nécessité de protéger les civils et de créer un environnement sûr dans la zone compte tenu des problèmes de sécurité persistants. Le 29 janvier, la MINUSCA a facilité la visite du Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local et de la Ministre de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant à Zangba, durant laquelle le sous-préfet a officiellement pris ses fonctions. Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local a également annoncé le déploiement imminent des forces de sécurité intérieure dans la région.

31. Le 11 février, près du village de Zobossinda, sur la route reliant Ndélé à Akursoubak (préfecture de Bamingui-Bangoran), des éléments armés non identifiés ont attaqué une patrouille de longue distance de la MINUSCA. Un casque bleu a été grièvement blessé par des tirs et a succombé plus tard à ses blessures. À la suite de cet incident, la MINUSCA a renforcé ses patrouilles dans cette zone.

32. Dans le nord-est, la situation en matière de sécurité est restée marquée par les retombées du conflit au Soudan. Des groupes armés centrafricains – dont l'UPC, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC), ainsi que les Forces d'appui rapide soudanaises – ont été actifs à Adjar-Fatna, Boromata, Illidris, dans la préfecture de la Vakaga, Nzinzir et Tissi-Fongoro, village situé à la jonction des frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan, en octobre et en novembre. Le 27 octobre, 30 combattants des Forces d'appui rapide soudanaises sont arrivés à bord de 16 camionnettes à Illidris, et le 25 novembre, 60 combattants du FPRC ont quitté cette localité pour se rendre à Tissi-Fongoro.

33. L'arrivée d'éleveurs soudanais et de leur bétail a accru les tensions dans la région d'Am Dafok-Birao. Le 18 novembre, à Am Dafok, les forces nationales de défense ont arrêté un éleveur soudanais armé. Deux jours plus tard, des éléments des

Forces d'appui rapide soudanaises ont tiré des coups de feu en l'air depuis le côté soudanais de la frontière, exigeant sa libération. De la même manière, le 14 janvier, les forces nationales de défense ont arrêté deux combattants armés présumés des Forces d'appui rapide dans la même localité. Pour atténuer les tensions ultérieures, l'éleveur et les combattants des Forces d'appui rapide ont été libérés et une réunion locale a été organisée à la demande du préfet, au cours de laquelle les responsables soudanais locaux se sont engagés à rencontrer les commandants locaux des Forces d'appui rapide et les responsables locaux d'Oum Dafoug (Soudan), et à empêcher les Soudanais d'entrer en République centrafricaine avec des armes. Le 17 janvier, dans la même préfecture, des accrochages entre des membres présumés des Forces d'appui rapide et le groupe armé tchadien Rassemblement populaire pour la justice et l'égalité au Tchad ont entraîné la mort d'au moins deux combattants armés tchadiens. Les forces nationales de défense et la MINUSCA ont maintenu leur présence à Am Dafok pour atténuer le risque d'escalade de la tension et de la violence.

34. Dans le sud-est, de nouvelles violences ont éclaté dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou. Wagner Ti Azandé (WTA), soutenu par des combattants du groupe Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG), a pris des civils pour cible à maintes reprises en raison de leur association présumée avec l'UPC et la communauté musulmane. Du 1<sup>er</sup> au 7 octobre, des combattants de WTA et d'AAKG ont commis des atrocités contre des civils à Dembia et à Rafaï, s'en prenant en particulier aux communautés musulmanes et peules, ainsi qu'à des demandeurs d'asile soudanais, tuant au total 14 personnes et violant 21 femmes. Les 20 et 22 octobre, à Mboki, des combattants de WTA ont agressé cinq civils qui avaient facilité le désarmement de deux combattants de l'UPC. Le 3 décembre, près de Djema, des combattants de WTA ont attaqué un camp peul, faisant cinq morts, dont deux femmes. Enfin, le 22 janvier, des combattants de WTA auraient attaqué à la machette un camp peul situé près de Mboki, causant la mort de 13 civils. À la suite de cet incident, 10 combattants de WTA ont été arrêtés à Mboki le 23 janvier et transférés à Bangui. Le 24 janvier, à Bangui, quatre autres combattants de WTA et deux dirigeants d'AAKG ont été arrêtés. Ces derniers mois, la force de la MINUSCA a maintenu ou établi des bases d'opérations temporaires à Bambouti, Mboki et Dembia afin de prévenir de nouvelles violences.

35. Le taux de criminalité a augmenté de 26 % par rapport à la période précédente. La menace des engins explosifs a persisté principalement dans le nord-ouest et à Bangui. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents et de victimes causés par des engins explosifs a toutefois diminué. La MINUSCA a mené des activités de sensibilisation aux risques auprès de la population locale dans les préfectures de Bangui, de la Mambéré-Kadeï, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham, ce qui a permis d'améliorer l'élimination sans risque des engins explosifs (voir annexe I, fig. III).

36. Le 13 décembre, la MINUSCA a inauguré le premier laboratoire d'enquête après explosion en République centrafricaine. En janvier, elle a organisé la première formation aux enquêtes après explosion à l'intention de 25 membres des forces nationales de défense et de sécurité. La MINUSCA a continué d'apporter son aide à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, en privilégiant la décentralisation de ses opérations. Le 30 octobre, un décret présidentiel portant nomination des sept directeurs régionaux et de leurs équipes a été publié.

37. Le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, a poursuivi ses efforts pour étendre l'autorité de l'État dans les zones touchées par le conflit. Au cours de la période considérée, presque tous les fonctionnaires nommés, y compris les sept gouverneurs et les 13 préfets, étaient présents à leur poste (voir annexe I, fig. IV).

38. Le 12 octobre, le Président a effectué une visite de haut niveau à Bossangoa avec des représentants de l'ONU et des partenaires internationaux et régionaux afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des projets de stabilisation qui ont débuté le 30 juin 2023 et d'inaugurer des infrastructures socioéconomiques remises sur pied, notamment des bureaux administratifs et un marché, destinées à fournir des services de base aux communautés locales. À Bambouti, la MINUSCA a mis en œuvre conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies des projets visant à rétablir les services sociaux de base et à améliorer l'approvisionnement en eau. Elle a également entrepris de remettre en état la route qui mène d'Obo à Bambouti, route stratégique reliant la République centrafricaine au Soudan du Sud.

39. Pour améliorer la gouvernance et l'application du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité, le Gouvernement et la MINUSCA ont organisé en novembre une réunion des organes de contrôle nationaux concernés, qui a débouché sur des engagements à réviser les cadres juridiques pertinents et à évaluer les ressources nécessaires aux mécanismes de contrôle. La Mission a également promu l'accès à la justice militaire en achevant la remise en état et l'équipement du Tribunal militaire permanent de Bouar. En octobre 2024 et janvier 2025 respectivement, l'Inspection générale de l'armée nationale s'est rendue à Bambari (préfecture de la Ouaka) et à Kaga-Bandoro (préfecture de la Nana-Grébizi) pour inspecter les conditions de travail des membres des forces de défense nationale et renforcer les normes disciplinaires.

## IV. Droits humains et état de droit

### Droits humains

40. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a augmenté de 18 %, le nombre de victimes ayant quant à lui augmenté de 26 % au cours de la période considérée (voir annexe I, fig. VI). La situation des droits humains a continué de pâtir des attaques des groupes armés contre les civils et des opérations militaires menées par les forces nationales de défense et de sécurité avec le soutien d'autres personnels de sécurité contre des groupes armés dans les préfectures de Lim-Pendé, du Mbomou et de l'Ouham-Pendé, auxquelles s'ajoutent les effets de l'instabilité dans les zones frontalières. La MINUSCA a mené sur le terrain et à distance des enquêtes sur les graves violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris celles commises lors des attaques menées du 1<sup>er</sup> au 7 octobre par WTA et AAKG à Dembia (préfecture du Mbomou), principalement contre la communauté musulmane.

41. Le 25 novembre, le Ministre de la justice a convoqué la première réunion du Comité de pilotage et de suivi-évaluation de la Politique nationale des droits de l'homme en République centrafricaine., composé de représentants du Gouvernement et des institutions nationales, ainsi que du corps diplomatique, d'organisations de la société civile et de l'ONU. Les participants ont évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique et donné la priorité, entre autres, à l'opérationnalisation du secrétariat technique et au renforcement de la coopération entre la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et le secrétariat national de la politique relative aux droits humains. En décembre, un atelier national sur les enjeux de la professionnalisation des organisations de défense des droits humains a été organisé avec le soutien de la MINUSCA, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Union européenne. Il a réuni 60 participants, dont 26 femmes, issus d'institutions nationales de défense des droits humains, des membres de l'Assemblée nationale et des représentants de la société civile dans tout le pays.

42. Les violations graves des droits de l'enfant se sont poursuivies au cours de la période couverte par le rapport (voir annexe I, fig. VIII). Le 24 octobre, à la suite des

activités de plaidoyer de la MINUSCA, AAKG a publié une directive de commandement dans laquelle il a interdit à ses combattants et à ceux de WTA de perpétrer de graves violations des droits de l'enfant et s'est engagé à libérer sans condition les enfants associés à WTA et à AAKG ; aucun enfant n'a été libéré par l'un ou l'autre de ces groupes au cours de la période considérée. La MINUSCA a commencé à organiser régulièrement des séances de dialogue et de sensibilisation avec les forces nationales de défense et de sécurité et les autorités locales sur les procédures de remise aux autorités civiles des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, conformément au protocole régissant le transfert adopté le 30 septembre.

43. Les violences sexuelles liées au conflit ont persisté dans l'ensemble du pays, mais c'est à Lim-Pendé qu'elles ont été les plus fréquentes ; elles seraient principalement le fait du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (voir annexe I, fig. VII). Le viol et le viol collectif sont restés les formes les plus avérées de violence sexuelle liée au conflit. La MINUSCA a continué à associer le Gouvernement à la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées au conflit publié en 2019 par la République centrafricaine et l'ONU, notamment en sensibilisant les communautés à la stigmatisation des personnes rescapées de ces violences et en formant les forces nationales de défense et de sécurité.

44. Conformément à sa politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSCA a dispensé à 133 membres des forces de sécurité intérieure et à 140 membres des forces nationale de défense, dont 62 femmes, une formation sur leurs rôles et leurs responsabilités en matière de défense des droits humains. À la demande du Gouvernement, la MINUSCA a examiné les dossiers de 81 candidats sélectionnés par les autorités chargées de la défense nationale pour participer à la formation non opérationnelle de sous-officiers en janvier, avec le soutien de la mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

### **État de droit**

45. Au 1<sup>er</sup> février, 22 des 25 tribunaux situés en dehors de Bangui étaient opérationnels (voir annexe I, fig. IV). Le 15 novembre, à la suite des recommandations émises par le Conseil de discipline du Conseil supérieur de la magistrature tenu du 27 au 31 mai, le Président a pris un décret révoquant quatre magistrats pour corruption, tandis que cinq autres ont fait l'objet de sanctions disciplinaires moins sévères pour manquement à leurs devoirs. C'est la première fois depuis la crise de 2013-2014 que des magistrats font l'objet de sanctions disciplinaires, ce qui témoigne des progrès réalisés dans le dispositif de contrôle et d'application du principe de responsabilité.

46. Du 4 au 19 novembre, la Cour d'appel de Bambari a tenu sa première session criminelle depuis 2010 dans ses nouveaux locaux, construits avec le concours de la MINUSCA et inaugurés en septembre 2024. Seize prévenus ont été reconnus coupables de divers crimes, y compris de viol, et condamnés à des peines allant de 2 à 20 ans d'emprisonnement. Du 3 au 31 décembre, la Cour d'appel de Bangui a tenu sa deuxième session criminelle de l'année 2024. Quarante-cinq prévenus ont été reconnus coupables de divers crimes, y compris de viol, et condamnés à des peines allant d'un an d'emprisonnement à la prison à vie.

47. Le 24 décembre, le Procureur général a ordonné la remise en liberté de l'ancien Ministre du tourisme, Dieudonné Ndomaté, et a abandonné les charges retenues contre lui, qui incluaient, entre autres, l'atteinte à la sécurité de l'État, le complot et la rébellion. Il a ensuite été libéré du camp de Roux où il était en détention provisoire depuis juin 2021. Le 26 décembre, la Cour d'appel de Bangui a reconnu coupable

Dominique Ephrem Yandocka, membre du Parlement, et l'a condamné à un an de prison pour association de malfaiteurs mais a ordonné sa libération immédiate, étant donné qu'il avait déjà passé un an en détention provisoire.

48. Le 13 décembre, la Section d'assises de la Cour pénale spéciale dans l'affaire « Ndélé 1 » a reconnu coupables quatre prévenus et les a condamnés à des peines de prison de 15 et 20 ans pour plusieurs crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis à Ndélé le 29 avril 2020. Le 17 décembre, l'affaire « Ndélé 2 » s'est ouverte devant la Section d'assises de la Cour pénale spéciale. Sept prévenus sont accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis à Ndélé et dans ses environs en mars 2020.

49. La surpopulation et les ressources financières limitées ont continué à entraver le système pénitentiaire, et sont à l'origine de pénuries alimentaires et d'épidémies de maladies transmissibles. Les services médicaux pour les détenus se sont améliorés dans la prison de Berberati grâce à l'agrandissement de son infirmerie. Bien que l'administration pénitentiaire ait organisé des réunions hebdomadaires sur la responsabilité financière avec le soutien de la MINUSCA pour discuter de la répartition du budget, l'augmentation de celui-ci n'a pas encore été décaissée par le Gouvernement pour permettre l'achat de fournitures médicales et de nourriture. Le 31 décembre, suite à l'annonce faite dans son allocution à l'occasion du Nouvel An, le Président a pris un décret gracieux plusieurs catégories de prisonniers condamnés. Au 1<sup>er</sup> février, 794 prisonniers avaient été libérés, ce qui a contribué au désengorgement des prisons.

#### **Situation socioéconomique et humanitaire**

50. Le 16 octobre, le Fonds monétaire international (FMI) a procédé à la troisième revue de son programme soutenu par la facilité élargie de crédit pour la République centrafricaine, abaissant de 1,4 % à 1,0 % les prévisions de croissance économique pour 2024. La réduction des prévisions de croissance a été attribuée à des perturbations dans l'approvisionnement en électricité, à des retards dans les importations de carburant via le fleuve Oubangui, à l'insécurité dans les zones minières et aux prix élevés du carburant. Du 9 au 16 janvier, le FMI s'est rendu à Bangui pour conclure cette revue, les discussions menées fin octobre n'ayant pas permis de parvenir à un accord pour débloquer la troisième tranche de la facilité élargie de crédit en raison d'insuffisances dans la réforme du secteur des carburants et dans la collecte des recettes, ce qui a exacerbé les déficits de trésorerie. Les discussions ont porté sur les réformes financières, l'enregistrement des contribuables et la mobilisation des recettes grâce à une contribution accrue provenant de toutes les assiettes fiscales, ainsi que sur la réforme de la structure des prix du carburant en vue d'améliorer le recouvrement de l'impôt et de réduire les prix à la pompe.

51. Le 3 décembre, la Banque africaine de développement a approuvé une aide budgétaire d'environ 11,7 millions de dollars dans le cadre d'un programme de réformes économiques et sociales destiné à améliorer la gouvernance économique et à soutenir les réformes de la gestion des finances publiques.

52. Lors de la réunion plénière annuelle du Processus de Kimberley, tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 12 au 15 novembre, les participants ont décidé de lever entièrement les restrictions sur les exportations de diamants bruts en provenance de République centrafricaine qui avaient été adoptées en 2013. Le 15 novembre, le Gouvernement a publié un communiqué saluant cette décision et appelant les Centrafricains à procéder à l'extraction de diamants dans toutes les zones minières du pays dans le strict respect du code minier national et des principes de Kimberley relatifs aux exportations.

53. Du 22 au 24 janvier 2025, le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale a organisé un atelier pour discuter de la mise en œuvre du Plan d'action national de développement (2024-2028) et des actions prioritaires à entreprendre. Le Plan d'action énonce 49 réformes prioritaires assorties d'un budget de 12,8 milliards de dollars, ainsi qu'une base de données de 110 grands programmes et 543 projets, dont le coût total s'élève à 21,7 milliards de dollars.

54. À la fin décembre, le plan de réponse humanitaire pour 2024, qui ciblait 1,9 million de personnes vulnérables et disposait d'un budget de 367,7 millions de dollars, était financé à hauteur de 226 millions de dollars. Au 1<sup>er</sup> février, le plan de réponse humanitaire pour 2025, qui cible 1,8 million de personnes vulnérables, était financé à hauteur de 30,8 millions de dollars (voir annexe I, fig. IX). L'action humanitaire a été entravée par le mauvais état des routes et des transbordeurs pendant la saison des pluies, ainsi que par les problèmes de sécurité dans certaines parties des régions du centre et de l'est.

55. Le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène a aggravé les vulnérabilités, augmentant les risques de violence fondée sur le genre pour les femmes et les risques de malnutrition pour les enfants. Vingt-sept pour cent des personnes rescapées de violences fondées sur le genre ont reçu un soutien médical et psychologique dans les 72 heures.

56. Au 1<sup>er</sup> février, il restait près de 465 500 déplacés enregistrés en République centrafricaine, 675 341 réfugiés et demandeurs d'asile centrafricains enregistrés dans les pays voisins et 54 011 réfugiés accueillis en République centrafricaine, pour la plupart originaires du Soudan (voir annexe I, fig. X). À Birao en particulier, le nombre de réfugiés soudanais sur le site de Korsi a augmenté de 4 064 personnes, passant de 14 665 à 18 729 personnes. L'équipe de pays des Nations Unies continue d'épauler le Gouvernement en fournissant une assistance pour répondre aux besoins humanitaires liés à l'afflux de réfugiés à Birao.

## V. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

### Optimisation de la performance

57. Conformément à sa stratégie politique quinquennale, la Mission a continué d'étudier les moyens de s'acquitter plus efficacement de son mandat avec une efficacité accrue. Le 11 décembre, le Gouvernement et la Mission ont coorganisé un deuxième séminaire sur le nouveau mandat de la MINUSCA à la suite de l'adoption de la résolution 2759 (2024) du Conseil de sécurité le 14 novembre. Les participants au séminaire, présidé par le Premier Ministre et auquel ont assisté les ministres de tutelle, la Représentante spéciale et de hauts responsables de la Mission, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants du corps diplomatique, ont passé en revue les progrès accomplis sous le précédent mandat de la MINUSCA et examiné les priorités, les enjeux et les perspectives liés au nouveau mandat. Ils ont souligné qu'une coordination efficace était essentielle pour en optimiser la mise en œuvre. Le Premier Ministre a insisté sur l'importance de poursuivre les efforts pour soutenir l'extension de l'autorité de l'État.

58. La MINUSCA a apporté un soutien multiforme au Gouvernement, renforcé ses capacités d'accéder aux zones reculées et aidé les institutions nationales à mettre en œuvre l'Accord politique. Elle a également renforcé sa présence dans les régions limitrophes du Soudan et du Soudan du Sud, par exemple dans les préfectures du Haut-Mbomou et de la Haute-Kotto, où la situation sécuritaire semble

particulièrement fragile en raison de la dynamique transfrontalière et des vulnérabilités dans les zones frontalières communes.

59. La MINUSCA a accompli de nouveaux progrès sur le plan de la mobilité, de l'approvisionnement en carburant et de l'accès aux sites isolés, et s'est efforcée d'optimiser ses ressources aux fins de l'exécution efficace de son mandat. Elle a mis en œuvre des mesures de rationnement pour faire face aux perturbations de l'approvisionnement en carburant, tout en s'employant à stabiliser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment en augmentant la capacité de stockage de carburant dans les zones reculées. Les dégâts causés aux transbordeurs et le mauvais état des routes ont toutefois continué à entraver l'approvisionnement logistique ainsi que le déploiement de la MINUSCA et des forces nationales de défense et de sécurité dans les zones considérées comme des points sensibles. La MINUSCA a continué à réparer les transbordeurs nécessaires à ses opérations, dont deux à Dembia et Rafaï Chinko (préfecture du Mbomou), deux réparations étant en cours à Kadjema et Kere.

60. La Mission a livré des fournitures par voie aérienne à des soldats de la paix qui se trouvaient sur des sites plus reculés auparavant inaccessibles par voie aérienne, en particulier pendant la saison des pluies. Cela a été possible grâce à de nouvelles capacités, telles que l'unité de transport de l'aviation militaire (C-130), et à l'amélioration du transport et de la logistique, notamment l'augmentation de la capacité des aérodromes de Bossangoa, Mboki, Ndélé et Paoua. Le C-130 a considérablement accru l'efficacité du transport de fret et de la relève des contingents.

61. La MINUSCA a remis deux incinérateurs portables aux contingents de Dilapoko et Carnot (préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Mambéré, respectivement) afin de réduire le brûlage à l'air libre et d'améliorer la gestion des déchets solides et biomédicaux.

62. La MINUSCA s'est efforcée d'améliorer les possibilités offertes aux vendeurs locaux, notamment en organisant des séminaires commerciaux et d'autres initiatives dans diverses localités de la République centrafricaine. Ces séminaires visaient à informer les fournisseurs potentiels des exigences de l'ONU en matière de passation de marchés afin d'accroître le niveau de participation des fournisseurs locaux aux activités de passation de marchés de la Mission, qui sont menées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

63. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la MINUSCA pour le renforcement des capacités en matière de renseignement au service du maintien de la paix et d'alerte rapide, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la coordination. La Mission a organisé quatre sessions de formation spécialisée sur le renseignement en matière de maintien de la paix à l'intention de plus de 500 membres de son personnel civil et en tenue pour améliorer leurs compétences dans le domaine de la collecte d'informations et d'analyse de l'évolution de la situation et des incidents liés à la protection des civils.

64. La Mission a achevé l'élaboration de sa stratégie de lutte contre la désinformation et la désinformation visant à détecter les contenus médiatiques hostiles et à y réagir rapidement et efficacement. Elle a recours à la surveillance automatisée des médias sociaux et des radios pour détecter les campagnes de désinformation et a accru la collaboration et la communication au niveau local pour faire mieux comprendre son mandat et ses opérations.

65. La MINUSCA a formé à l'atténuation des risques liés aux explosifs 534 membres de son personnel en tenue, dont 82 femmes, en privilégiant les unités les plus exposées dans l'ouest du pays. Les cours étaient notamment axés sur la sensibilisation aux risques, les enquêtes après explosion, la recherche et la détection

et le commandement de convoi. La MINUSCA a également formé 521 membres du personnel des Nations Unies et travailleurs humanitaires, dont 142 femmes, à la sensibilisation aux risques d'explosion afin de promouvoir la sûreté des opérations dans tout le pays.

66. Au 1<sup>er</sup> février, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 13 990 personnes (dont 9,19 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 425 officiers d'état-major (dont 101 femmes) et 151 observateurs militaires (dont 51 femmes). La composante Police comprenait 3 005 personnes (dont 16,45 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 586 policiers hors unités constituées (dont 180 femmes) et 2 419 personnes (dont 317 femmes) déployées dans 14 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection. Au total, 1 571 membres du personnel civil (dont 32 % de femmes), parmi lesquels 706 agents recrutés sur le plan international, 592 agents recrutés sur le plan national, 273 Volontaires des Nations Unies et 103 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 92 % des 1 715 postes approuvés.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

67. Au cours de la période considérée, le nombre d'atteintes à la sécurité ayant touché le personnel des Nations Unies a augmenté par rapport à la période précédente (voir annexe I, fig. XII). Au total, sept membres du personnel sont décédés, l'un après avoir été touché par les tirs d'éléments armés, cinq des suites d'une maladie et un dans un accident de la route. Trente-trois autres membres du personnel ont été blessés dans des accidents de la route.

68. Entre le 2 octobre et le 1<sup>er</sup> février, la MINUSCA a enregistré une violation de l'accord sur le statut des forces, contre trois lors de la période précédente. Le 19 octobre, des camions de carburant de la MINUSCA ont été bloqués par le Bureau d'affrètement routier centrafricain près de Bangui. Les camions ont été libérés le 18 novembre à la suite de discussions entre la MINUSCA et le Ministère des affaires étrangères.

### **Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles**

69. Entre le 2 octobre et le 31 janvier, la MINUSCA a recensé sept allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant deux mineurs et neuf femmes adultes. Toutes les victimes ont reçu une assistance, à l'exception d'une qui a choisi de refuser l'aide offerte. Sept membres du personnel militaire et quatre membres du personnel civil comptaient parmi les auteurs présumés. Quatre faits allégués se seraient produits en 2024 et trois entre 2017 et 2023. Trois pays fournisseurs de contingents ont nommé des enquêteurs nationaux. L'ONU enquête sur les quatre allégations impliquant des membres du personnel civil.

70. La MINUSCA a renforcé son mécanisme de communication de l'information et les mesures d'atténuation dans toute la zone de la Mission. Elle a notamment lancé des initiatives de sensibilisation de la population et des activités de renforcement des capacités des membres des 48 réseaux communautaires locaux à l'appui des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

## **VI. Questions financières**

71. Par sa résolution [78/298](#) du 28 juin 2024, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 171,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin

2025. Au 4 février 2024, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 570,7 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 348,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2024.

## VII. Observations

72. Je me félicite des efforts constants que le Gouvernement déploie pour préparer les élections locales, législatives et présidentielles qui se tiendront en 2025 et 2026, avec le lancement du processus d'inscription sur les listes électorales. Je suis toutefois préoccupé par les problèmes logistiques et financiers que pose le bon déroulement, en temps voulu, de l'inscription sur les listes électorales. J'encourage le Gouvernement et ses partenaires à poursuivre leurs efforts pour enregistrer tous les citoyens éligibles, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux minorités, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés, ainsi qu'aux réfugiés. J'exhorte le Gouvernement et tous les acteurs politiques à rester ouverts au dialogue politique pour la tenue d'élections pacifiques, inclusives et transparentes dans l'intérêt supérieur de la population de la République centrafricaine. Je tiens à rappeler que les élections de 2025-2026 représentent une occasion unique de consolider les acquis en matière de renforcement de la stabilité et des pratiques démocratiques en République centrafricaine. La participation de toutes les parties prenantes est importante pour faire avancer le processus politique et créer un environnement propice à une stabilité durable. Je réitère mes appels aux partenaires et aux donateurs pour qu'ils fournissent les ressources financières et matérielles nécessaires à la conduite sans heurts et dans les délais des élections.

73. Je juge encourageante la poursuite des avancées dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, notamment en ce qui concerne la décentralisation, la gestion des frontières et la transhumance pacifique. Je demande au Gouvernement d'accélérer la décentralisation du processus de paix afin de tirer pleinement parti des capacités des mécanismes préfectoraux dans les régions. Je salue les efforts qu'il déploie pour poursuivre la mise en œuvre de sa politique de gestion des frontières, y compris l'inauguration du poste frontalier multiservices de Bembéré, ainsi que la réactivation du comité mixte bilatéral avec le Tchad, qui contribueront à renforcer la sécurité et la coopération économique. Je l'encourage à faire fond sur les résolutions issues de la conférence nationale de haut niveau et des conférences locales sur la transhumance pacifique pour obtenir des résultats concrets et durables en faveur de la cohésion sociale, de la paix et de la prospérité. Je demande aux partenaires internationaux de soutenir tous ces efforts et au Gouvernement de s'approprier davantage la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

74. Je suis préoccupé par l'insécurité qui persiste dans certaines régions, alimentée par des incidents liés à la transhumance et par des activités criminelles, souvent motivées par la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle. Je constate avec préoccupation le fait que certains chefs de groupes armés demeurent réticents à réintégrer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Je demande au Gouvernement de continuer à proposer des solutions politiques et j'exhorte tous les groupes armés à déposer leurs armes et à rejoindre le processus de paix en toute bonne foi. Je demande également au Gouvernement de poursuivre ses efforts pour tendre la main aux chefs de ces groupes armés en vue d'obtenir leur retour rapide à l'Accord politique.

75. Je reste préoccupé par l'utilisation pernicieuse de munitions explosives en République centrafricaine, qui aura un impact durable sur la population et l'environnement. Il est encourageant que le nombre d'incidents ait diminué grâce aux efforts concertés de la MINUSCA et du Gouvernement. Je demande une fois de plus à toutes les parties de respecter le droit international et de bannir l'utilisation de munitions explosives contre des civils. Je salue l'inauguration du premier laboratoire d'enquête après explosion, qui aidera durablement les autorités nationales à relever les défis liés aux munitions explosives.

76. Je condamne fermement les attaques contre les soldats de la paix et je rappelle que les attaques visant le personnel de l'Organisation peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. La MINUSCA travaillera en étroite concertation avec le Gouvernement pour ouvrir rapidement des enquêtes sur ces attaques et amener leurs auteurs à en répondre devant la justice. Je rends hommage au courage et au sacrifice de l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue servant la MINUSCA, qui continue d'opérer dans des conditions extrêmement difficiles au service de la paix et la stabilité en République centrafricaine.

77. Je juge encourageant l'engagement constant du Gouvernement en faveur d'une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité grâce au renforcement des mécanismes de surveillance et au contrôle démocratique des institutions de sécurité. Il faut poursuivre les efforts de réforme du secteur de la sécurité pour accroître les capacités des forces de défense et de sécurité nationales et leur permettre de s'acquitter de leur responsabilité première, qui est de protéger la population et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine. Je demande également au Gouvernement de tirer pleinement parti du déploiement des membres des autorités locales à leurs postes et de renforcer l'autorité de l'État dans les régions en fournissant efficacement des services de base et en assurant la sécurité dans les zones reculées.

78. Je salue les efforts entrepris pour rendre opérationnel le Plan national de développement et j'encourage la poursuite de la collaboration entre le Gouvernement, l'ONU et les partenaires multilatéraux, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, afin d'assurer l'alignement stratégique sur les priorités du plan en matière de consolidation de la paix. Je demande au Gouvernement de tirer parti de cette dynamique positive en continuant à améliorer la gestion des finances publiques et la collecte des recettes en 2025, éléments essentiels à la consolidation des acquis durement gagnés dans le domaine de la sécurité.

79. Je juge encourageants les efforts soutenus déployés dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, y compris la mise en œuvre de nouveaux projets de réintégration socioéconomique. L'offre d'emplois et d'opportunités sociales est critique pour consolider les acquis en matière de sécurité et de désarmement. Le soutien continu des donateurs et des partenaires reste essentiel pour garantir que la réintégration socioéconomique des ex-combattants contribue efficacement à la stabilité et à la paix.

80. Je condamne les violations persistantes du droit international humanitaire et les violations des droits humains et atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit. Les violations des droits humains doivent cesser immédiatement et être prévenues conformément au droit international des droits humains. Je demande au Gouvernement de prendre rapidement des mesures pour remédier aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits qui ont une connotation religieuse dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou, qui, s'il n'y est pas remédié, risquent de mettre en péril la cohésion et la stabilité sociales, et d'avoir d'autres conséquences graves sur la protection des civils. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les cadres de protection des droits humains, notamment l'adoption de

la loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme et la mise en place du Comité de pilotage.

81. Je juge encourageants les progrès réalisés dans certains domaines du secteur de la justice, notamment l'augmentation du nombre de tribunaux opérationnels et les efforts constants déployés par les tribunaux nationaux et la Cour pénale spéciale pour amener les auteurs à répondre de leurs actes. La lutte contre l'impunité reste essentielle pour assurer aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité des effets durables. Je salue les efforts déployés pour améliorer l'accès des détenus aux soins de santé et j'exhorte les autorités à remédier aux problèmes que sont les longues périodes de détention provisoire, la surpopulation et les pénuries alimentaires dans les prisons.

82. Je reste vivement préoccupé par la situation humanitaire désastreuse en République centrafricaine. Je déplore les difficultés d'accès persistantes liées à l'insuffisance des infrastructures et aux activités déstabilisatrices des groupes armés, et je condamne fermement les attaques contre les travailleurs humanitaires. Je suis consterné par le faible nombre de personnes rescapées de violences fondées sur le genre qui reçoivent rapidement un soutien. Je demande aux partenaires et aux donateurs de contribuer au financement intégral du plan de réponse humanitaire pour la République centrafricaine afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population touchée.

83. La MINUSCA a fait la preuve de sa capacité d'anticiper, d'innover et de s'adapter face aux difficultés d'ordre opérationnelles auxquels elle est confrontée dans l'exécution de son mandat. Étant donné que 2025 sera dominé par la préparation des élections, alors que la MINUSCA continue à s'acquitter de toutes les tâches qui lui ont été confiées, y compris la protection des civils et le soutien à l'extension de l'autorité de l'État, il serait important que des ressources proportionnelles lui soient accordées en temps opportun. La Mission continuera par ailleurs à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour remédier aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement en carburant et veiller à ce qu'elle-même bénéficie d'un accès total et de la liberté de mouvement dans l'exécution de son mandat.

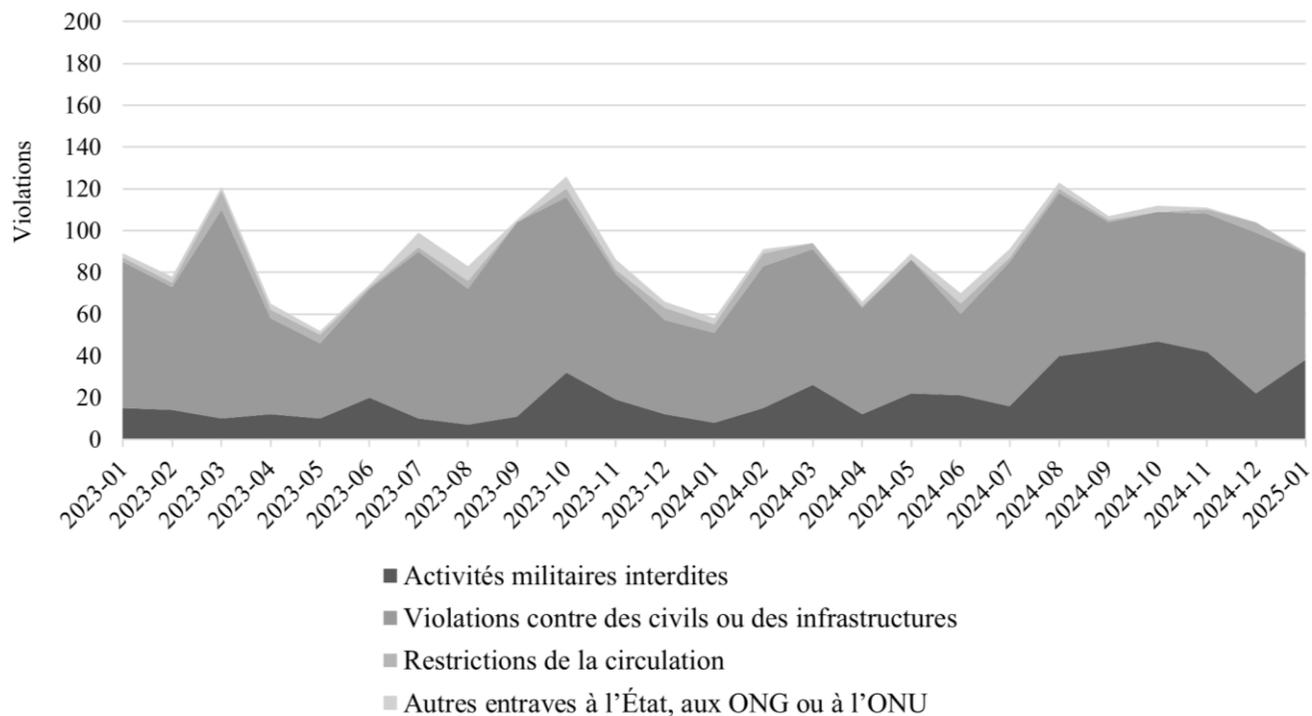
84. Je tiens à exprimer à nouveau ma gratitude à ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, pour la détermination et l'efficacité avec lesquelles elle tient son rôle. Je remercie le personnel civil et le personnel en tenue de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur mandat, souvent dans des conditions éprouvantes, et je salue les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission. Enfin, j'exprime ma gratitude aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et à tous les autres partenaires, y compris les pays donateurs, pour leur engagement constant en faveur de la paix en République centrafricaine.

## Annexe I

## A. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

Figure I

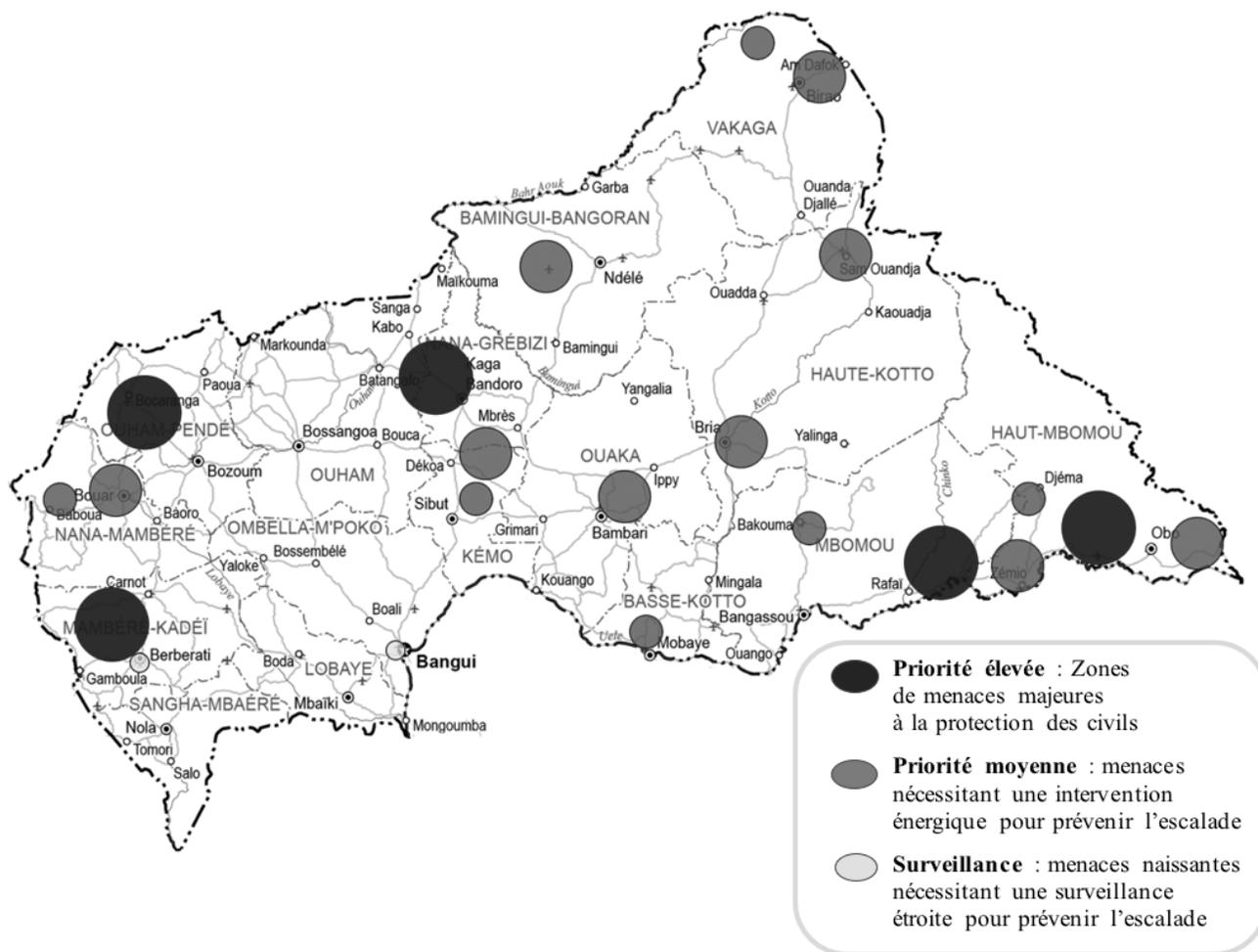
## Violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine



Source : MINUSCA/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Pour plus de détails, voir par. 26.

Figure II  
 Protection des civils – carte des zones sensibles au 1<sup>er</sup> février 2025



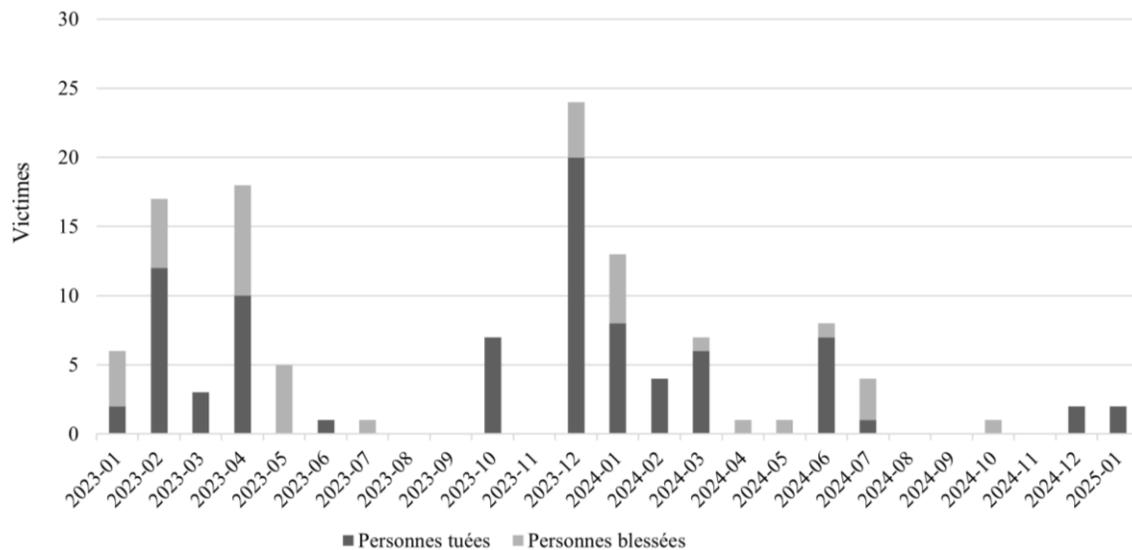
Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils. Carte : Réseau géospatial des Nations Unies.

Carte de base : Réseau géospatial des Nations Unies.

Note : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptations officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Pour plus de détails, voir par. 26.

Figure III  
Victimes d'incidents dus à des engins explosifs

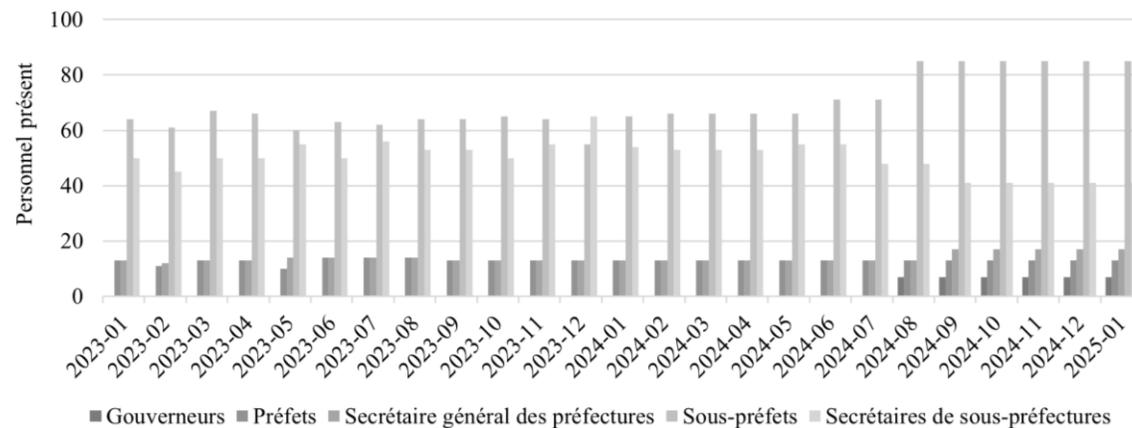


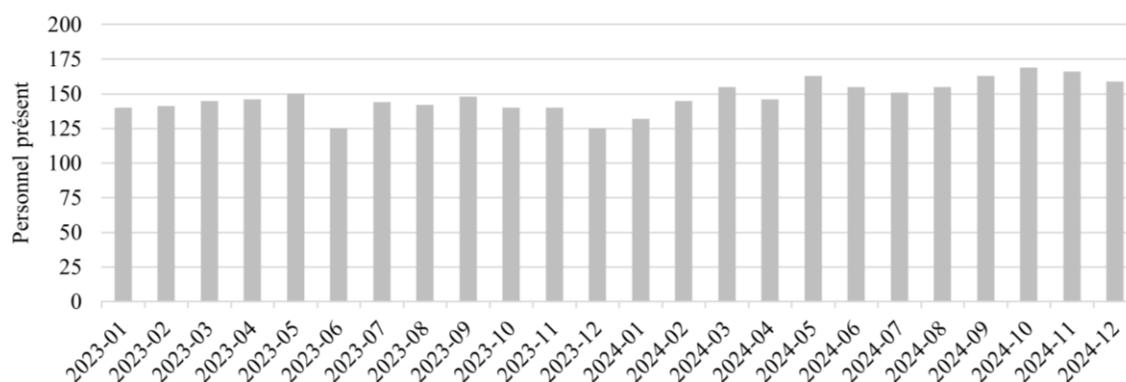
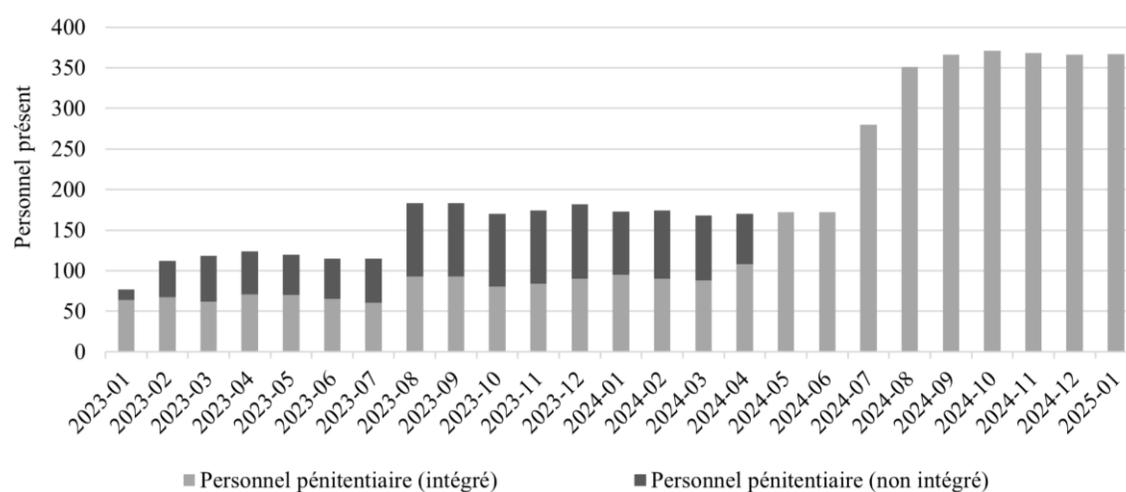
Source : MINUSCA/Service de la lutte antimines.

Pour plus de détails, voir par. 35.

Figure IV  
Autorités de l'État présentes à leur poste

a) Administrateurs civils



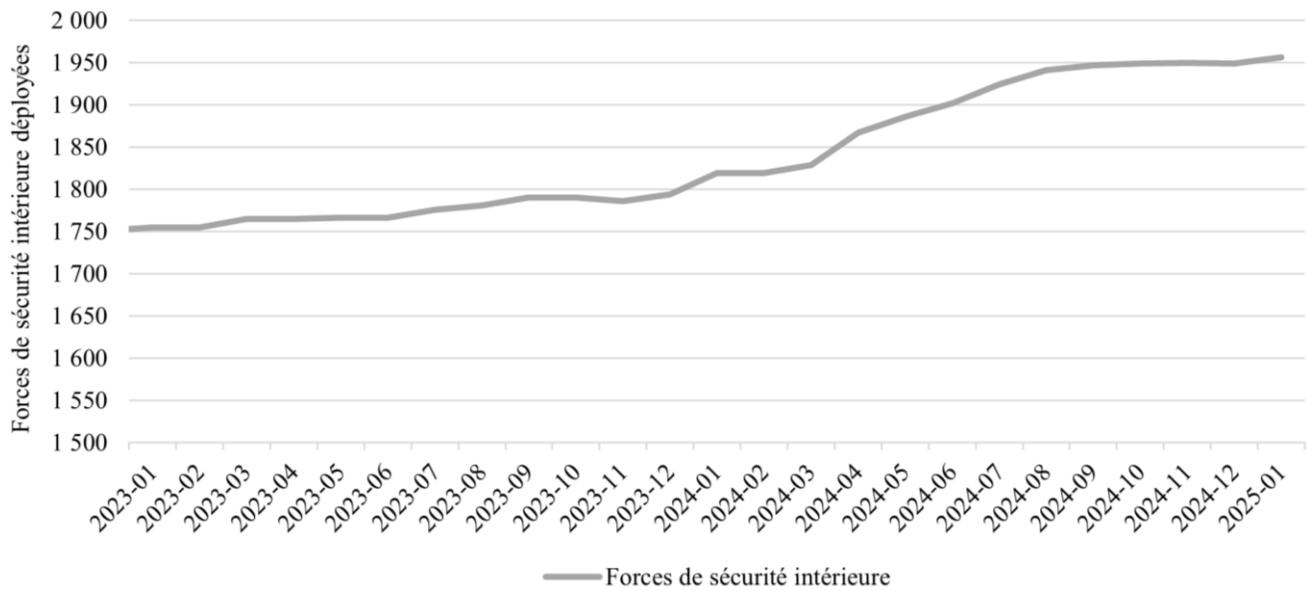
**b) Personnel judiciaire****c) Personnel pénitentiaire**

Source : MINUSA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Note : certains des 295 agents pénitentiaires civils nouvellement formés ont été affectés et déployés dans des lieux d'affectation sans avoir été formellement intégrés dans la fonction publique. Ces agents sont représentés dans le graphique comme « personnel non intégré ».

Pour plus de détails, voir par. 37 et 45.

Figure V  
Forces de sécurité intérieure déployées à l'extérieur de Bangui



Source : MINUSCA/Police des Nations Unies.

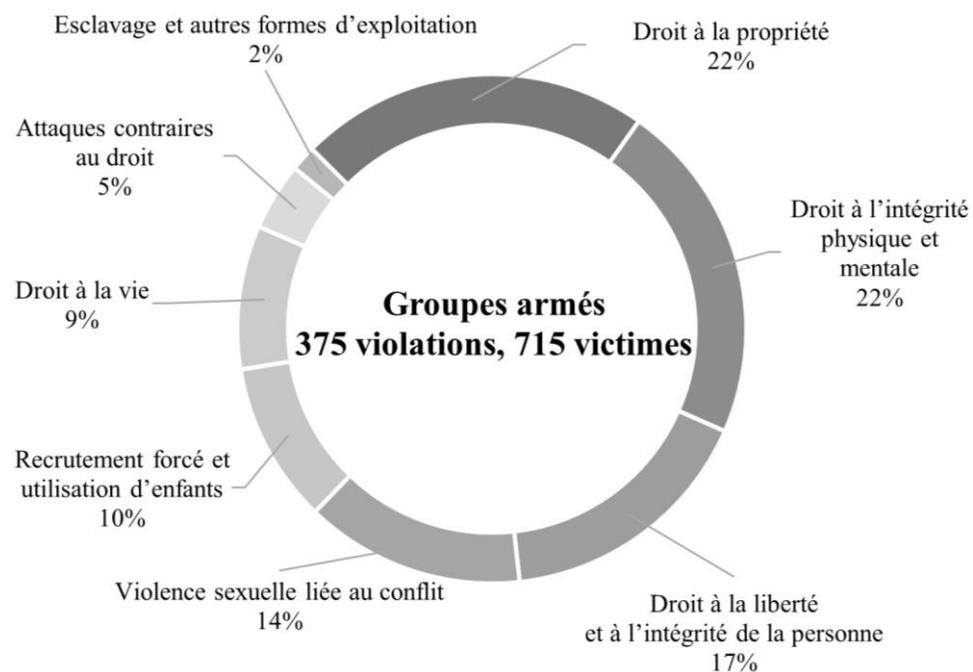
Au 31 janvier, 1 956 membres des forces de sécurité intérieure étaient déployés à l'extérieur de Bangui et 6 845 dans la capitale, dont 23 % étaient des femmes.

## B. Droits humains et état de droit

Figure VI

Violations des droits humains et atteintes à ces droits (1<sup>er</sup> octobre 2024-31 janvier 2025)

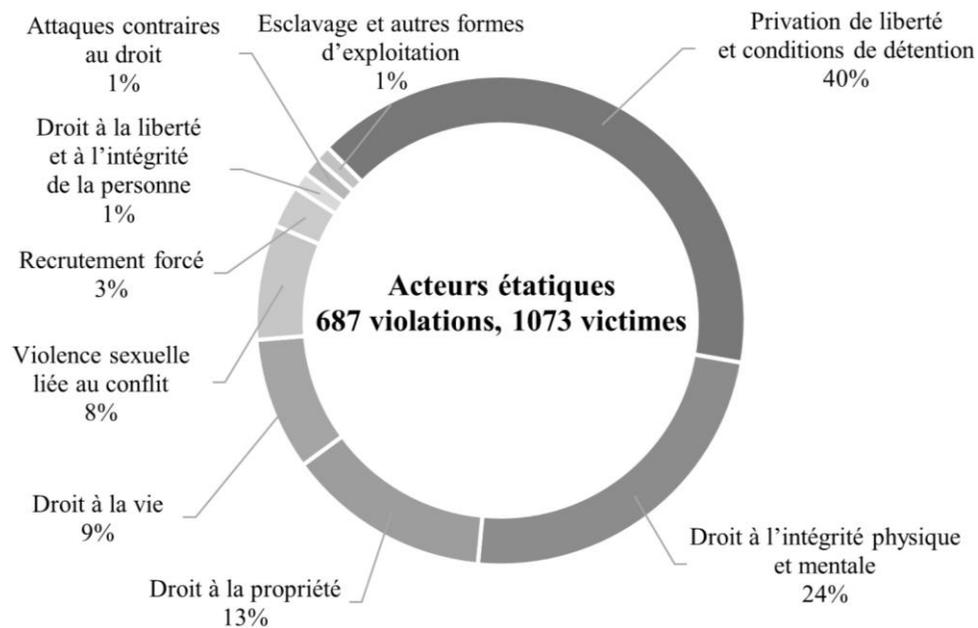
### a) Groupes armés non étatiques



Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Note : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 40.

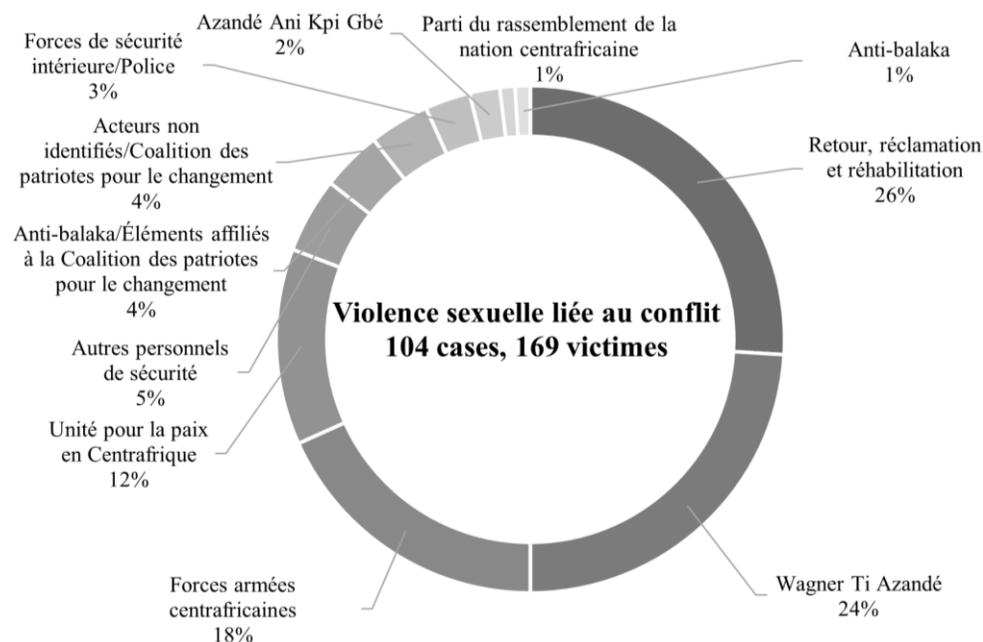
**b) Acteurs étatiques**

Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Note : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.

Pour plus de détails, voir par. 40.

Figure VII  
**Violence sexuelle liée aux conflits (1<sup>er</sup> octobre 2024-31 janvier 2025)**



Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes : L'augmentation ou la diminution des cas recensés de violence sexuelle liée au conflit ne témoigne pas de l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée. Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 43.

Figure VIII  
**Graves violations contre des enfants (1<sup>er</sup> octobre 2024-31 janvier 2025)**



Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

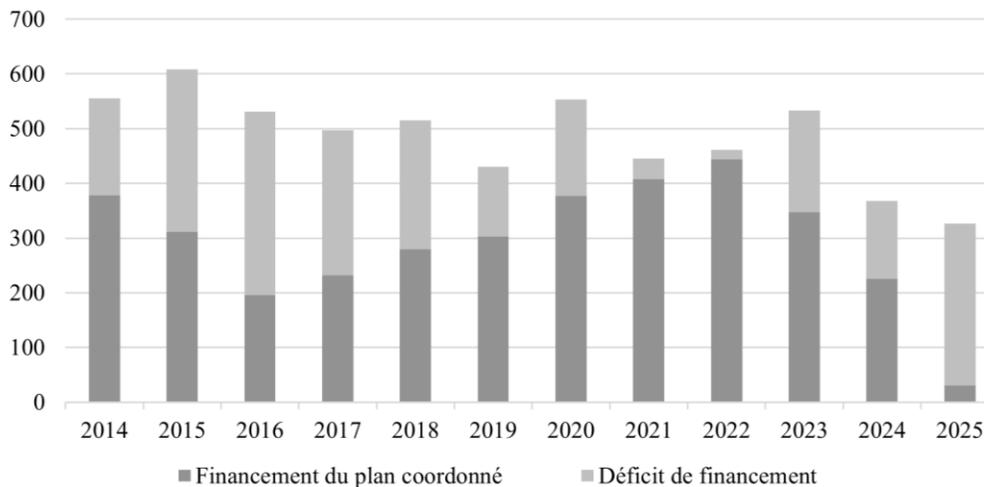
Note : Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Pour plus de détails, voir par. 42.

### C. Situation humanitaire

Figure IX  
**Financement du plan de réponse humanitaire au 1<sup>er</sup> février 2025**

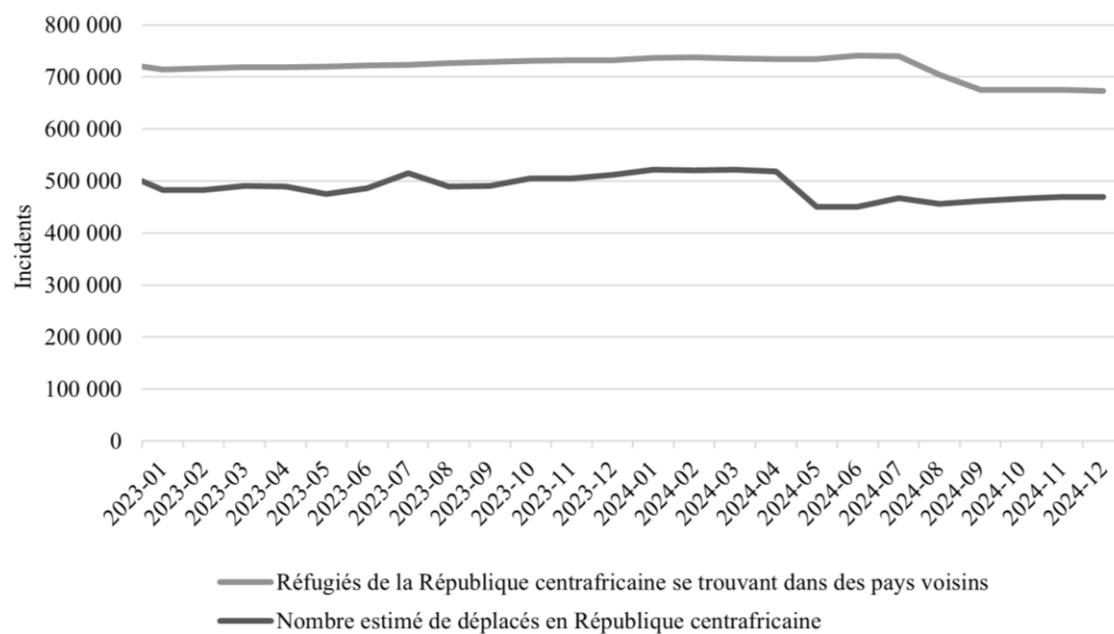
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : MINUSCA/Bureau intégré.

Pour plus de détails, voir par. 54.

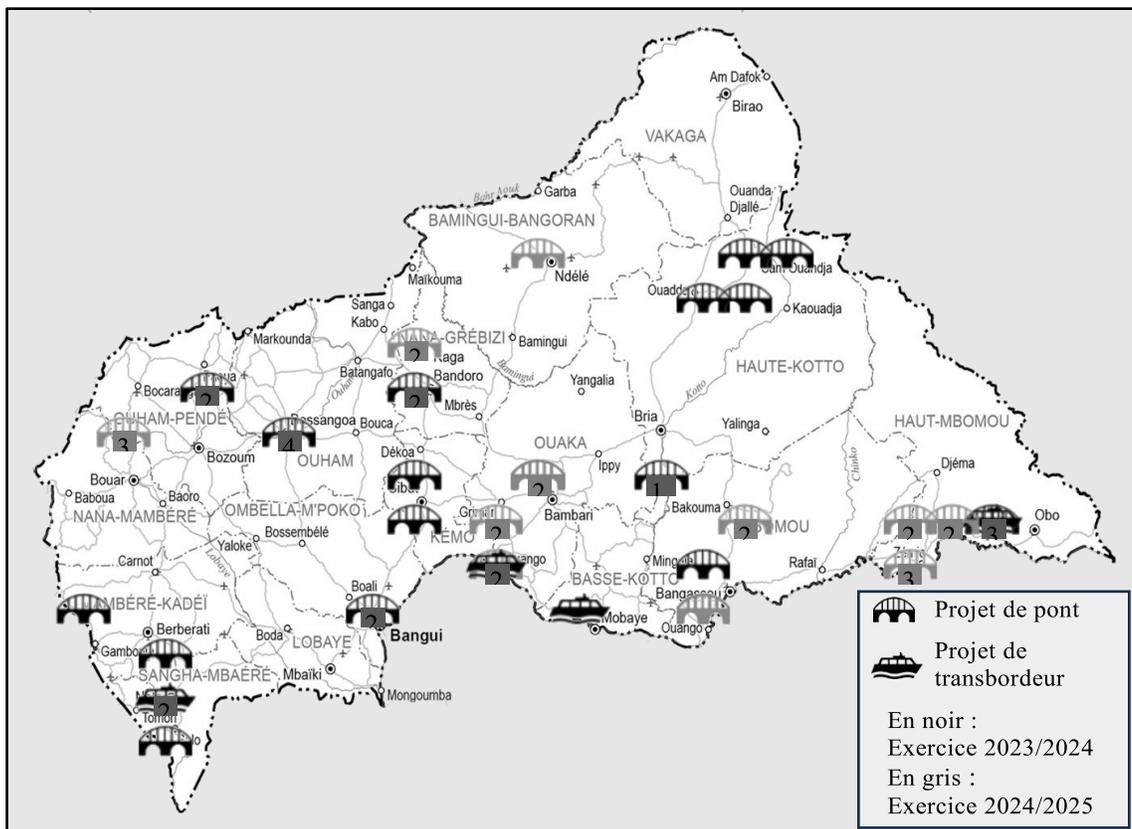
Figure X  
Déplacés et réfugiés



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour plus de détails, voir par. 56.

Figure XI  
**Ponts et transbordeurs construits, réparés ou mis en service par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine durant les exercices précédents et l'exercice en cours**



Source : MINUSCA/Section des affaires civiles.

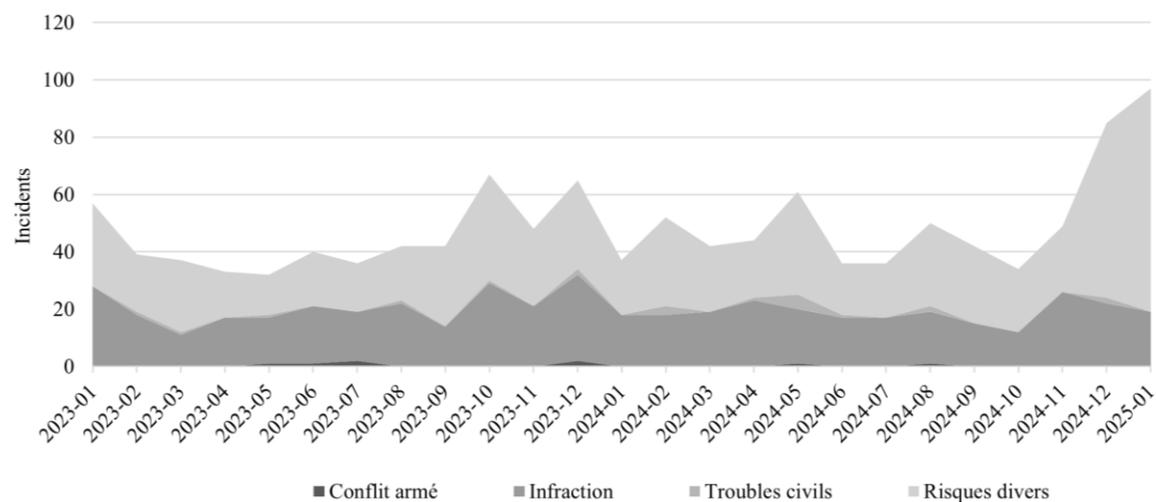
Carte : Réseau géospatial des Nations Unies.

Note : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Pour plus de détails, voir par. 59.

## D. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure XII  
Atteintes à la sécurité du personnel de la MINUSCA



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Pour plus de détails, voir par. 67.

## Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs  
militaires et effectifs de police au 1<sup>er</sup> février 2025**

| Pays                            | Composante militaire |                        |             | Total | Composante Police            |                                   |
|---------------------------------|----------------------|------------------------|-------------|-------|------------------------------|-----------------------------------|
|                                 | Experts en mission   | Officiers d'état-major | Contingents |       | Unités de police constituées | Policiers hors unités constituées |
| Argentine                       | –                    | 1                      | –           | 1     | –                            | –                                 |
| Bangladesh                      | 12                   | 36                     | 1 375       | 1 423 | –                            | 6                                 |
| Bénin                           | 4                    | 1                      | –           | 5     | –                            | –                                 |
| Bhoutan                         | 2                    | 5                      | 180         | 187   | –                            | –                                 |
| Bolivie (État plurinational de) | 2                    | 4                      | –           | 6     | –                            | –                                 |
| Brésil                          | 3                    | 6                      | –           | 9     | –                            | –                                 |
| Burkina Faso                    | –                    | 8                      | –           | 8     | –                            | 41                                |
| Burundi                         | 7                    | 14                     | 746         | 767   | –                            | –                                 |
| Cambodge                        | 4                    | 6                      | 335         | 345   | –                            | –                                 |
| Cameroun                        | 3                    | 7                      | 749         | 759   | 320                          | 31                                |
| Chine                           | –                    | –                      | –           | –     | –                            | 3                                 |
| Colombie                        | 2                    | –                      | –           | 2     | –                            | –                                 |
| Congo                           | 1                    | 3                      | –           | 4     | 180                          | –                                 |
| Côte d'Ivoire                   | –                    | 6                      | 198         | 204   | –                            | 49                                |
| Djibouti                        | –                    | –                      | –           | –     | 180                          | 37                                |
| Égypte                          | 8                    | 28                     | 748         | 784   | 140                          | 29                                |
| Équateur                        | –                    | 2                      | –           | 2     | –                            | –                                 |
| Espagne                         | –                    | –                      | –           | –     | –                            | 4                                 |
| États-Unis d'Amérique           | –                    | 7                      | –           | 7     | –                            | –                                 |
| Fédération de Russie            | 3                    | 9                      | –           | 12    | –                            | –                                 |
| France                          | –                    | 3                      | –           | 3     | –                            | 1                                 |
| Gabon                           | –                    | –                      | –           | –     | –                            | –                                 |
| Gambie                          | 3                    | 6                      | –           | 9     | –                            | 16                                |
| Ghana                           | 4                    | 10                     | –           | 14    | –                            | 4                                 |
| Guatemala                       | 2                    | 2                      | –           | 4     | –                            | –                                 |
| Guinée                          | –                    | –                      | –           | –     | –                            | 14                                |
| Inde                            | –                    | 4                      | –           | 4     | –                            | –                                 |
| Indonésie                       | 4                    | 11                     | 240         | 255   | 140                          | 23                                |
| Jordanie                        | 3                    | 7                      | –           | 10    | –                            | 39                                |
| Kazakhstan                      | –                    | 2                      | –           | 2     | –                            | –                                 |
| Kenya                           | 7                    | 10                     | –           | 17    | –                            | –                                 |
| Madagascar                      | –                    | –                      | –           | –     | –                            | –                                 |
| Mali                            | –                    | –                      | –           | –     | –                            | 18                                |
| Maroc                           | 5                    | 22                     | 750         | 777   | –                            | –                                 |
| Mauritanie                      | 8                    | 8                      | 450         | 466   | 319                          | 5                                 |
| Mexique                         | 1                    | 1                      | –           | 2     | –                            | –                                 |
| Moldova (République de)         | 3                    | 1                      | –           | 4     | –                            | –                                 |

| <i>Pays</i>                 | <i>Composante militaire</i> |                               |                    |               | <i>Composante Police</i>            |  |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---------------|-------------------------------------|--|
|                             | <i>Experts en mission</i>   | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Contingents</i> | <i>Total</i>  | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Policiers hors unités constituées</i> |
| Mongolie                    | –                           | 4                             | –                  | 4             | –                                   | 1  |
| Népal                       | 5                           | 19                            | 1 219              | 1 243         | –                                   | 4  |
| Niger                       | –                           | 6                             | –                  | 6             | –                                   | 55                                       |
| Nigéria                     | –                           | 7                             | –                  | 7             | –                                   | 7  |
| Pakistan                    | 9                           | 31                            | 1 276              | 1 316         | –                                   | 6  |
| Paraguay                    | 2                           | 2                             | –                  | 4             | –                                   | –  |
| Pérou                       | 7                           | 9                             | 219                | 235           | –                                   | 1  |
| Philippines                 | 2                           | 1                             | –                  | 3             | –                                   | –  |
| Portugal                    | –                           | 8                             | 210                | 218           | –                                   | 11                                       |
| République-Unie de Tanzanie | –                           | 6                             | 510                | 516           | –                                   | –  |
| Roumanie                    | –                           | –                             | –                  | –             | –                                   | –  |
| Rwanda                      | 9                           | 27                            | 2 108              | 2 144         | 640                                 | 43                                       |
| Sénégal                     | –                           | 14                            | 180                | 194           | 500                                 | 41                                       |
| Serbie                      | 2                           | 4                             | 70                 | 76            | –                                   | –  |
| Sierra Leone                | 4                           | 3                             | –                  | 7             | –                                   | –  |
| Sri Lanka                   | –                           | 4                             | 110                | 114           | –                                   | –  |
| Suède                       | –                           | –                             | –                  | –             | –                                   | –  |
| Tchéquie                    | 3                           | –                             | –                  | 3             | –                                   | –  |
| Togo                        | 4                           | 7                             | –                  | 11            | –                                   | 45                                       |
| Tunisie                     | 3                           | 14                            | 831                | 848           | –                                   | 49                                       |
| Türkiye                     | –                           | –                             | –                  | –             | –                                   | 3  |
| Uruguay                     | –                           | 2                             | –                  | 2             | –                                   | –  |
| Viet Nam                    | 1                           | 7                             | –                  | 8             | –                                   | –  |
| Zambie                      | 7                           | 19                            | 910                | 936           | –                                   | –  |
| Zimbabwe                    | 2                           | 1                             | –                  | 3             | –                                   | –  |
| <b>Total</b>                | <b>151</b>                  | <b>425</b>                    | <b>13 414</b>      | <b>13 990</b> | <b>2 419</b>                        | <b>586</b>                               |

# Annexe III

## Carte

